Schweizerischer Gewerkschaftsbund SGB

22.01.2013 – 14:06 Uhr

Prévoyance vieillesse Un démantèlement automatique des rentes n'a aucune chance de passer

Bern (ots) -

C'est au moyen d'un mécanisme au nom séduisant de « frein à l'endettement » que la majorité de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil des États prépare la mise en place d'un démantèlement automatique des rentes de l'AVS sous la forme de leur baisse ou en relevant l'âge de la retraite. En agissant de la sorte, la droite passe totalement à côté du peuple suisse qui a déjà sèchement rejeté ce genre de programme de démantèlement lors de la 11e révision de l'AVS. L'Union syndicale suisse (USS) combattra donc cette nouvelle tentative de démantèlement avec tous les moyens à sa disposition.

L'USS prie instamment la CSSS du Conseil national d'envoyer par le fond l'initiative de sa commission-soeur et demande aux politiciens bourgeois d'arrêter de dénigrer sans cesse l'AVS pour s'attaquer désormais au pillage à répétition dont est victime cette assurance vieillesse et survivants. Globalement, celle-ci est privée chaque année d'environ 3 milliards de francs parce que la Confédération puise dans des recettes qui lui reviennent en fait comme celles de l'impôt sur le tabac ou de l'impôt sur l'alcool. De plus, cette assurance est constamment sevrée de ressources financières ; cela, entre autres à cause de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises.

Plutôt que de s'occuper sans arrêt de programmes de démantèlement, les politiques devraient se concentrer sur la manière dont on pourrait renforcer le pilier le plus solide de l'État social et remplir le mandat constitutionnel en matière de prévoyance vieillesse. Selon la Constitution fédérale, le revenu réalisé avec les rentes des 1er et 2e piliers doit permettre aux retraité(e)s de maintenir « de manière appropriée » leur niveau de vie antérieur. Pour que cela soit le cas, il faut augmenter les rentes de l'AVS comme le propose l'initiative populaire AVSplus que l'USS lancera au printemps prochain.

Contact:

Doris Bianchi (076 564 67 67), secrétaire dirigeante chargée de la sécurité sociale à l'USS, et Thomas Zimmermann (079 249 59 74), responsable de la communication et porte-parole de l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100731560 abgerufen werden.